

Intitulé : Programme : "Soutien aux Institutions démocratiques et promotion des femmes et des jeunes dans les sphères de décisions politiques"



Numéro du programme:

Partenaire de réalisation¹: Parlement, les Administrations de gestion du cycle électoral, la Commission Nationale des Droits de l'Homme, le Ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports, le Ministère des Affaires Sociale de l'Enfance et de la Famille, Haute autorité de la Presse et de l'Audiovisuelle, les partis politiques, le réseau REFELA, le Groupe de plaidoyer, le Réseau de Femmes Parlementaires, les médias, Observatoire de Lutte contre la Corruption, ACOR, ADICOR, Word vision.

Date de démarrage: Octobre 2019 **Date d'achèvement:** Février 2022 **Date du CAP:** 18 septembre 2019.

DESCRIPTION SUCCINCTE

Le programme constitue une réponse aux résultats visés par le CPD (2018-2022) et, en particulier, les outputs relatifs à la participation des femmes et des jeunes qui présentent leur candidature aux élections locales et nationales ».

Le programme vise la réalisation des produits suivants : (i) promouvoir la participation des femmes et des jeunes dans la gestion publique, notamment au niveau des partis politiques et des sphères de décisions publiques ; (ii) promouvoir la redevabilité et la transparence de la gestion publique à travers des mécanismes de contrôle citoyen représentatif des femmes et des jeunes.

Les activités se dérouleront principalement dans l'ensemble des wilayas du pays et principalement au niveau des villes de Nouakchott, Nouadhibou, Néma, Aioun, Kiffa, Tidjikdja, Aleg, Kaédi, Sélibabi, Rosso, Atar, Akjoujt et Zoueirat. Le programme implique l'ensemble des acteurs publics, les élus, les organisations de la société civile ainsi que les groupes de jeunes et des femmes engagés dans la vie publique.

Effet contribuant (PNUAD/DPP, DPR ou DPM) :
Produit(s) indicatif(s) /
produits suivants : (i) promouvoir la participation des femmes et des jeunes dans la gestion publique, notamment au niveau des partis politiques et des sphères de décisions publiques ; (ii) promouvoir la redevabilité et la transparence de la gestion publique à travers des mécanismes de contrôle citoyen représentatif des femmes et des jeunes.

Marqueur genre : GEN 3

Total des ressources nécessaires :	2097 650 USD	
Total des ressources allouées :	TRAC du PNUD :	
	Donateur Funding Windows:	905 244 USD
	Gouvernement :	
	Apport en nature :	
À Mobiliser	1 192 406 USD	

Approuvé par (signature) :

PNUD

Anthony NGORORAN  Représentant Résident du PNUD

Date : 5 / 10 / 19



¹ Note : Le terme « Partenaire de réalisation » peut être compris également comme « Partenaire de mise en œuvre » ou « Partenaire d'exécution ».

10013

X

I. Problématique de développement

La participation des femmes et des jeunes à la vie politique contribue à la bonne gouvernance et constitue une condition du développement de la Mauritanie. Bien que les femmes et les jeunes représentent respectivement, 50,2% et plus de 60 % de la population Mauritanienne, Ils constituent une couche marginalisée dans la gestion des affaires publiques. Les données des élections 2018 montrent notamment que les femmes ne représentaient que 35,49% des postes électifs et à peine 6% des députés départementaux. Au niveau des présidents des Conseils Régionaux, les femmes ne représentent que 7.7%. Les femmes et jeunes confondus ne représentent qu'un quart du leadership des instances des partis politiques.

La Constitution adoptée le 20 juillet 1991 accorde une place importante au Parlement, en vue d'équilibrer un exécutif bicéphale, partagé entre un Président de la République et un Premier Ministre. Par ailleurs, il importe de souligner que depuis mars 2012, comme voulu par les conclusions du débat national de septembre-octobre 2011 entre la majorité parlementaire et une partie de l'opposition démocratique, l'article 42 nouveau de la Constitution fait obligation au chef du gouvernement d'avoir la confiance du parlement dès le premier mois de sa nomination. Dans ce contexte, le Parlement devient davantage un acteur central, avec des attributions et un positionnement stratégique. Le dernier amendement de la Constitution intervenu en 2017 a supprimé le Sénat et l'élargissement des sièges de l'Assemblée Nationale avec 157 députés nouvellement élus en septembre 2018.

Le Parlement a élaboré et adopté en 2008, avec l'appui du PNUD, une Stratégie de Développement Parlementaire couvrant la période (2008-2012). Cette stratégie, qui s'inscrit dans une perspective de développement à long terme de l'institution parlementaire, vise la réalisation des objectifs suivants : (i) Créer un environnement favorable à la mise en œuvre du travail parlementaire, notamment par le biais du renforcement des capacités de l'administration, condition essentielle à l'accomplissement de la mission parlementaire ; (ii) Impulser le rôle du Parlement en matière de politiques de développement en vue de favoriser la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD), ce qui suppose sa participation à la création d'un environnement propice, prenant en compte la lutte contre la corruption, la prévention des crises, la participation des femmes dans les processus de prise de décisions ; (iii) Renforcer le rôle de représentation du Parlement à travers une proximité accrue des élus vis-à-vis des citoyens permettant de mieux prendre en compte les besoins et aspirations réels de ces derniers.

La politique des quotas constitue une évolution considérable au niveau des textes et a permis des résultats importants par rapport à la présence des femmes dans les listes municipales et législatives candidates au niveau des élections de 2006-2007 et de 2013. La présence des femmes au niveau de l'Assemblée Nationale est passée de 3% avant les réformes instituant les quotas pour atteindre 21% en 2006-2007 et en 2013. Pour les conseils municipaux, le taux de présence des femmes a atteint 30% en 2006-2007 et 35% en 2013, ce qui constitue, comme pour les législatives, une avancée considérable.

Les résultats des élections 2018 montrent que la représentativité des femmes au niveau global est de 35,49% sur le nombre global des postes électifs. Toutefois, la représentativité des femmes au niveau des postes de députés au niveau départemental et sur la liste nationale de député avec respectivement 6,19% et 15% restent faibles. Ces chiffres cachent également des disparités importantes de la place de la femme dans le leadership par exemple, sur les 13 présidents de Conseils régionaux, une seule femme préside le Conseil régional de Nouakchott.

Postes Electifs	Nombre d'Elus	Pourcentage des Hommes	Pourcentage des Femmes
Conseils Municipaux	3831	63,87%	36,13%
Conseils Régionaux	285	64,56%	35,44%
Députés élus au niveau Départemental	113	93,81%	6,19%
Député sur la liste Nationale	20	85,00%	15,00%
Députée sur la Nationale de femmes	20	0,00%	100,00%
Total	4269	64,51%	35,49%

Source : CENI, élections législatives, régionales et municipales, 2018.

La majorité des 157 députés nouvellement élus en 2018, n'ont pas une grande expérience de la fonction parlementaire. A cet effet, un effort de renforcement des capacités s'impose en matière de contrôle de l'action gouvernementale, de redevabilité des élus, de contrôle citoyen de l'action publique, de renforcement des relations avec les OSC et les journalistes et une approche de proximité avec les électeurs des wilayas d'origine. Ces domaines prioritaires sont tirés de la stratégie de développement du Parlement mise à jour en 2017.

Selon l'indice de perception de la corruption 2017, la Mauritanie est classée 143^{ème} sur 180. Ce qui montre que beaucoup d'efforts restent à faire pour améliorer le classement du pays. Ceci implique des réformes au plan institutionnel au niveau des organes de contrôle publics, le renforcement du rôle de la Cour des comptes et le développement de la culture de

redevabilité ainsi que l'application de la Loi au niveau des tribunaux. Le parlement devra jouer un rôle important de sorte que les progrès réalisés soient consolidés et répondent aux besoins des citoyens conformément aux bonnes pratiques internationales en matière de parlements qui fonctionnent démocratiquement. Ainsi, les députés y compris les femmes accentuent le contrôle sur l'action Gouvernemental et promeut la redevabilité et la transparence dans la gestion publique mais aussi que les journalistes et les partis politiques, les organisations de la société civile s'impliquent activement dans la lutte contre la corruption. La Cour des comptes nécessite un appui pour jouer pleinement son rôle d'appui au parlement pour le contrôle de l'action gouvernementale. Cette situation a généré la limite dans les contrôles des entités publiques d'une part le retard dans le rapport portant sur les Lois de règlements.

La stratégie de développement du parlement s'articule autour des axes visant l'affermissement de la fonction du parlement en termes de production de la législation nationale, le renforcement du contrôle de l'action gouvernementale, le renforcement du pouvoir de représentation du Parlement et son implication dans la gestion des grandes questions nationales, le renforcement des systèmes de communication efficace et permanent avec le citoyen et la modernisation et la consolidation de l'administration parlementaire. L'accès des jeunes à des canaux de communication adéquat sont limités et la présence de radios dans les zones rurales est quasi absente. Les seules stations sont limitées au niveau régional qui émettent dans des rayons de 15 à 20 kms. Par conséquent, les jeunes et les femmes dans les zones rurales n'ont pas accès à des messages et communications pour participer activement au changement souhaité.

En ce qui la présence des femmes au niveau des instances en charge des élections, reste faible à tous les niveaux des structures comme à la CENI et au niveau du Conseil constitutionnel. Dans la fonction publique, elles représentent 20% des directeurs généraux/adjoins ; 29.03% des chefs de services et 33.98% des chef des divisions (Recensement des agents publics 2008). Il n'existe pas de données désagrégées selon l'âge pour avoir la proportion de jeunes dans la fonction Publique

En ce qui concerne, la présence des femmes au niveau des partis politiques, bien que les réformes de 2006 et 2012 ont institué des quotas pour elles au niveau des listes municipales et législatives, la participation politique mesurée à travers la proportion des femmes dans les instances politiques des partis politiques est en moyenne comprise entre 26 et 29%. C'est au niveau des bureaux politiques, principales instances des partis politiques, que cette proportion est la plus importante soit 29%. Ce tiers peut être considéré comme proche de l'objectif de 33%, mais reste encore loin de la parité comme objectif ultime. Aucun volontarisme en matière de candidature des femmes n'a été noté. Les partis politiques ne font que respecter les dispositions de la loi pour éviter l'irrecevabilité de leurs listes. La pression des hommes et des forces traditionnelles ne permet pas aux partis, dont les instances sont majoritairement composées d'hommes, d'améliorer la candidature des femmes au-delà des exigences légales. Les incitations prévues par les textes pour encourager les partis à placer les femmes en tête de liste n'ont pas souvent été mise en œuvre.

La représentation du champ politique a été un domaine principalement réservé aux hommes. L'implication des femmes dans la sphère politique constitue un bouleversement de la division sexuelle du champ politique. Le climat démocratique dans un pays dépend de la force, de la crédibilité et de la popularité des partis qui composent la scène politique et dont le rôle dans les adhésions, la proposition de candidats et la présentation de programmes politiques expriment les aspirations des populations et des groupes sociaux. Les femmes représentent plus 50% de la population.

En Mauritanie, les partis politiques font face à des défis à la fois internes et externes. Le processus d'institutionnalisation des partis politiques, qu'ils soient au pouvoir ou non, est marqué d'échecs, de répression, sans citer les contraintes liées à l'environnement socio-culturel.

Les défis liés à la participation politique des femmes aux instances politiques et aux élections : malgré la volonté politique et l'engagement des acteurs en faveur de l'égalité des sexes, certains obstacles limitent la participation de la femme en Mauritanie. Il s'agit principalement de :

- ✓ L'**analphabétisme des femmes** : il affaiblit la confiance des femmes en elles-mêmes face à des hommes mieux formés et plus expérimentés. Ainsi, les recherches ont montré que les femmes sont parfois réticentes à faire de la politique.
- ✓ L'**insuffisance de la formation professionnelle** et idéologique ciblant spécifiquement les femmes en vue de leur autonomisation politique ;
- ✓ Les **pesanteurs culturelles** : les valeurs culturelles de la société renforcent ou maintiennent le stéréotype d'une situation d'infériorité de la femme par rapport à l'homme. Beaucoup de métiers et de centres d'intérêts sont considérés comme exclusivement réservés aux hommes alors que les femmes sont confinées à des métiers dont les rendements économiques et sociaux sont faibles. Même instruites, les femmes ont toutes les difficultés à concurrencer équitablement avec leurs collègues hommes ;
- ✓ Les **responsabilités familiales** : la société considère que la responsabilité première de la famille, revient à la femme ; ce qui lui impose des tâches suffisamment prenantes et peu valorisantes et qui l'empêche de participer activement au niveau des autres activités productives. La conciliation entre les responsabilités professionnelles et familiales constitue un handicap majeur pour la femme dans la recherche d'emploi et dans l'occupation des responsabilités politiques. Cela est surtout accentué par l'**insuffisance de la sensibilisation sur les questions de participation de la femme à la vie politique**. En effet, les médias restent largement dominés par les hommes et

continuent à propager la culture dominante au niveau de la société. Culture qui continue d'entraver le processus d'émancipation de la femme ;

- ✓ La **difficulté d'accès aux ressources** : Le système de propriété au niveau de la société permet difficilement à la femme de s'approprier les actifs de nature à créer la richesse, comme la terre au niveau rural ou le foncier au niveau urbain. Cette difficulté d'avoir des actifs freine considérablement l'accès des femmes aux crédits au niveau du système financier moderne. Les banques prêtent difficilement aux femmes pour des raisons de manque d'actifs à hypothéquer et aussi pour manque de confiance dans les chances de succès de leurs programmes. Pour pouvoir avoir des chances au niveau de la compétition politiques, il faut nécessairement disposer de ressources financières et matérielles pour faire face aux obligations en la matière et pour même convaincre et justifier ses ambitions ;
- ✓ Les **difficultés de participation des femmes au niveau des instances de décision des partis politiques** : la majorité des délégués aux congrès des partis politiques sont des hommes. Les femmes, pour des raisons d'intérêt à l'adhésion, de manque d'ambition et surtout d'hégémonie des hommes dans le champ politique, n'arrivent pas à se faire élire au niveau des instances auxquelles revient la décision de choisir les dirigeants des partis politiques. Même quand elles sont élues au niveau des instances, elles ont toutes les difficultés à s'imposer et à défendre le droit des femmes à être mieux représentées dans les instances des partis. **Les obstacles institutionnels et politiques** constituent le défi majeur à relever. Car, malgré les avancées en matière de textes qui favorisent une participation de plus en plus accrue des femmes au niveau de la vie politique, la mise en œuvre de ces textes rencontrent de multiples obstacles qui sont en partie liés aux contraintes sociales, à l'absence de volonté politique réelle, au déficit de compétence des femmes, etc. Vient ensuite **la forte résistance des partis politiques à l'investiture des femmes** : pour des raisons de forte compétition avec les hommes et surtout la conviction qu'ont les dirigeants des partis, conviction pertinente ou non, que la société n'est pas encore prête pour élire des femmes comme responsables politiques, les femmes sont difficilement investies pour des postes électifs. La candidature de la femme est perçue comme un grand risque pour le parti. Les cas limités d'investiture de femmes n'ont pas encore convaincu les dirigeants des partis de leurs capacités de compétition face aux hommes.

Les interventions des partenaires au développement dans le domaine de la participation des jeunes et des femmes dans les sphères de décisions, sont timides, en dehors d'un programme conjoint, PNUD, UNFPA et HCDH sur la période (2012-2019).

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : dans le cadre du Programme conjoint sur la participation politique des femmes impliquant l'UNFPA, le HCDH mis en œuvre avec le Ministère des Affaires Sociales de la famille et de l'Enfance.

L'Union Européenne : Programme conjoint avec le PNUD pour l'appui au parlement sur la période (2014-2015). Ce projet a permis de renforcer les capacités du parlement surtout dans les questions du contrôle de l'action Gouvernementale. L'évaluation du projet a recommandé, entre autres, de faire participer les bénéficiaires potentiels directs (parlementaires, assistants, cadres administratifs, OSC, presse) aux discussions préparatoires de la phase future dans le double souci de ciblage des activités, d'évaluation des coûts, de répartition des ressources et de transparence des choix.

Le PNUD à travers les Funding Windows en appui à l'appui à la culture démocratique et promotion de la citoyenneté chez les jeunes

GIZ : Programme d'appui à la Gouvernance au niveau du Guidimakha.

I. STRATÉGIE

Le programme porte sur le pilier trois du CPD (2018-2021) relatif à la Gouvernance démocratique et, à ce titre, il s'inscrit dans la consolidation des acquis à travers des réalisations continues basées sur les principes de celle-ci. Parmi ces principes, la cohérence de l'action dans la stratégie de pérennisation des valeurs de promotion et protection des droits humains et la consolidation de l'Etat de Droit, conformément, notamment à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la résolution 2250 de l'ONU sur la jeunesse, la paix et la sécurité.

Le programme s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) et répond à l'axe 3 de la priorité nationale relatif au renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions. Le programme s'aligne sur les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Il constitue également une réponse à l'effet n°1 du Cadre de Partenariat pour le Développement Durable (CPDD) du PNUD (les institutions démocratiques travaillent de manière plus transparente et participative, le système judiciaire et

carcéral est plus indépendant et efficace, l'espace démocratique est élargi, en particulier pour les organisations de la société civile et les groupes marginalisés, afin d'améliorer la coexistence pacifique, la cohésion sociale et la sécurité).

Dans le cadre des Objectifs de Développement Durable, le programme contribue à l'atteinte de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Il contribue notamment à l'ODD 16 relatif à la justice, la paix et les Institutions fortes (cibles 16.1, 16.3 et 16.4), à l'ODD 10 sur la réduction des inégalités (cible 10.7) et finalement à l'ODD 5 relatif à l'égalité des sexes (cibles 5.4 et 5.5).

Le programme s'inscrit dans l'appui déjà mis en place par le PNUD et les partenaires pour compléter leurs efforts en appui au développement de la Gouvernance à travers le rôle du parlement dans le contrôle de l'action Gouvernementale et l'accès des femmes aux sphères de décision. Le programme travaillera en étroite collaboration et complémentarité avec le projet « Croissance inclusive » au niveau de l'Unité Développement Durable notamment pour la création de mécanismes de participation des jeunes au politiques et stratégie d'emploi. Une passerelle sera également faite avec le projet « développement communautaire et de promotion de la citoyenneté » avec l'agence TEDAMOUM dans le cadre du programme d'appui à la Gouvernance régionale et du Développement Economique Local (PAGOURDEL) au niveau des zones rurales des wilayas du Hodh Echargui et du Guidimakha en vue de l'engagement des jeunes et des femmes en milieu rural dans les cadres de concertation locaux.

THÉORIE DU CHANGEMENT

La théorie du changement pour l'appui aux institutions démocratiques est formulée comme suit :

- Si des acteurs de l'administration électorale, le parlement, le Ministère de l'Emploi et de la Jeunesse, le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), les organisations de la société civile s'engagent et utilisent les ressources appropriées ;
- Si des organisations des femmes et des jeunes sont suffisamment impliquées dans les différents stades de mise en œuvre du programme ;
- Si la Cour de compte joue pleinement son rôle de contrôle et appui le Parlement ; et
- S'ils travaillent en coordination les uns avec les autres,

ALORS

- ✓ Le cadre juridique de participation des femmes et des jeunes dans les sphères de décisions s'améliorera et leur représentativité aux des instances électives sera assurée,
- ✓ Les parlementaires seront plus conscients pour prendre en compte la dimension genre lors de l'étude des programmes de Loi et de textes législatifs au niveau des politiques sectorielles ;
- ✓ La présence des femmes et des jeunes dans les instances électives et de décisions sera prise en compte ;
- ✓ La gestion des affaires publiques serait plus transparente et les informations sur les Lois de règlements disponibles et accessibles ;
- ✓ Les femmes et les jeunes en milieu urbains et rural participent dans les cadres de concertations pour tenir compte de leur besoin dans les politiques et stratégies de développement.

Les hypothèses de la théorie du changement sont les suivantes :

- Toutes les parties prenantes sont motivées et disposées à travailler ensemble pour remplir les rôles requis et coordonner les activités de prise en compte de la dimension genre pour la représentation des femmes.
- Un engagement des acteurs administratifs, parlementaires et des organes de gestion du cycle électoral permettra d'établir des relations de confiance avec les organisations de promotion du genre ;
- Redynamisation de la Cour des Comptes ;
- Les partenaires au développement coordonnent leurs interventions et appui la planification gouvernementale dans la mise en œuvre de la stratégie genre ;

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

Le programme constitue une réponse aux résultats visés par le CPD (2018-221) et sera mis en œuvre grâce aux interventions suivantes visant la réalisation des produits suivants : (i) promouvoir la participation des femmes et des jeunes dans la gestion publique, notamment au niveau des partis politiques et des sphères de décisions publiques ; (ii) promouvoir la redevabilité et la transparence de la gestion publique à travers des mécanismes de contrôle citoyen représentatif des femmes et des jeunes.

Produit 1 : Promouvoir la participation des femmes et des jeunes dans la gestion publique, notamment au niveau, des partis politiques et des sphères de décisions publiques

- Organisation de 2 ateliers de formations regroupées de l'ensemble des wilayas au profit des femmes élues et femmes parlementaires sur le genre, les ODD, le leadership et la place de la femme au niveau de la prise de décision
- Organisation de 4 sessions de formation sur le leadership féminin et de la jeunesse en milieu scolaire
- Sensibilisation des acteurs politiques pour l'implication et la participation des femmes et des jeunes dans les instances décision au niveau des wilayas
- Mise en place d'une radio FM à Maghama pour appui l'accès des citoyens à l'information pour le développement dans les zones frontalières
- Appui à l'organisation de campagnes de sensibilisation sur la citoyenneté et la participation des jeunes dans les sphères de décision à travers la Radio Nationale et les réseaux des radios régionales
- Mise en place des réseaux des femmes élues des différentes wilayas et partage l'expériences dans la gestion des affaires publiques
- Appui aux capacités de 04 cellules genre pour instaurer le quota des femmes au niveau des politiques sectorielles de l'éducation, la santé, affaires sociales et Finances (équipements, formation, appuis techniques en termes d'outils genre)
- Organisation deux rencontres régionales des femmes élues et femmes actives politiques pour échanges d'expériences pour le leadership locaux
- Renforcement des capacités des réseaux REFPAM et REFELA en équipements et expertise technique d'accompagnement
- L'organisation de voyage d'étude et d'échange d'expériences avec les OGE des pays qui présentent des similitudes électorales avec la Mauritanie, impliquant les femmes et jeunes
- Appui à la CENI pour l'analyse des données des élections par genre, notamment sur la participation politique des femmes et des jeunes dans les élections
- Sensibilisation des acteurs politiques pour la prise en compte de la dimension genre dans le code électoral
- Acquisition et distribution de postes radios pour faciliter les réseaux des jeunes et des femmes en milieu rural aux radios locales
- Organiser des rencontres avec les organes de presses et encourager des recherches sur le rôle des médias en matière de participation politique
- L'organisation de trois rencontres interrégionales sur la participation électorale des femmes et des jeunes (Administration centrale, Antennes régionales et locales, agents électoraux chargés des opérations de vote, etc.)
- Appui à la prise en compte de la dimension genre au sein de la CENI (organes central et régional)
- L'organisation de voyage d'étude et d'échange d'expériences avec les OGE des pays qui présentent des similitudes électorales avec la Mauritanie, impliquant les femmes et jeunes
- Elaboration d'une stratégie de parité

Produit 2 : Promouvoir la redevabilité et la transparence de la gestion publique à travers des mécanismes de contrôle citoyen représentatif des femmes et des jeunes

- Organisation d'un cycle de formation sensible au genre sur les procédures législatives et budgétaires au profit des jeunes et femmes élus lors des ateliers régionaux
- Elaboration d'un manuel sur la procédure législative (les questions orales et écrites, l'initiative parlementaire)
- Formation les élues sur le rôle des parlementaires en matière de sécurité, paix et cohésion sociale
- Organisation d'une formation sur les techniques de rédaction de propositions de lois ainsi que les lois sensibles au genre
- Renforcement de l'autorité de la presse pour des actions d'investigation pour le contrôle de l'action gouvernementale
- Appui technique et logistique à la Cour des Comptes
- Redynamisation du groupe parlementaire de bonne gouvernance et lutte contre la corruption et organisation d'enquêtes sur les cas de corruption dénoncés par la presse

- Mise à disposition des parlementaires de mécanismes adéquats pour faciliter les contacts avec les citoyens des circonscriptions électorales (adresses, messagerie, assistants, bureau, déplacement)
- Mise en place des mécanismes pour permettre aux élus d'effectuer des missions de contacts avec les citoyens dans leur circonscription électorale (émission radios locales, des réunions, visites de localités).
- Renforcement des conditions de travail du parlement et des capacités de l'administration parlementaires pour faciliter l'accueil des usagers et l'implication des jeunes et femmes dans le travail parlementaire
- Organisation des sessions de formation au profit des parlementaires sur le travail de proximité avec les citoyens

Produit 5 : Gestion du Programme :

Le programme sera géré selon la modalité DIM (Direct Exécution) par le PNUD, pour cela une équipe de programme sera recrutée pour appuyer la mise en œuvre.

- Recrutement de personnel nécessaire (Coordonnateur national, Expert)
- Suivi-évaluation ;
- Communication

RESSOURCES NÉCESSAIRES :

Des ressources humaines et financières seront mises à disposition pour l'attente des résultats attendus. Les sources de financement seront à rechercher et les fonds TRAC du PNUD seront utilisés comme fonds catalytiques. L'équipe de l'Unité Gouvernance du PNUD est responsable pour la mise en œuvre du programme et coordonnera la mise en œuvre directe des activités du programme, en étroite collaboration et implication avec les partenaires nationaux. Pour la mise en œuvre des activités, des consultants et formateurs nationaux seront recrutés pour la bonne conduite des ateliers et des études prévues dans le cadre du programme. Les contrats, les achats et l'acquisition des équipements seront effectués en conformité avec les besoins exprimés par les autorités locales et en conformité avec les procédures du PNUD.

PARTENARIAT :

Les activités du programme seront réalisées en étroite collaboration avec les acteurs intervenants dans le champ des compétences assignées au programme. En outre, il s'appuiera sur l'expertise du PNUD en matière de gouvernance, consolidation de la paix et de promotion de la cohésion sociale. Il coordonnera avec :

- **Parlement** : Ce partenaire sera impliqué dans la mise en œuvre du programme comme partenaire national de mise en œuvre ;
- La Commission Electorale Nationale Indépendante partenaire de mise en œuvre du programme pour renforcer la prise en compte de la dimension jeunes et femmes dans les sphères de décision ;
- **LA Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH)** : Cette institution nationale aura un rôle à jouer pour la protection et défense des droits des personnes vulnérables y compris les femmes et la vulgarisation des conventions et traités internationaux des personnes en difficultés avec la Loi ;
- **Le MASEF** en charge de la promotion féminine pour appuyer l'accès des femmes aux sphères de décisions et l'intégration de la dimension dans les stratégies sectorielles à travers l'appui et plaidoyers aux niveaux des cellules sectorielles du genre ;
- **Le Haut Conseil de la Jeunesse** pour des aspects liées a la sensibilisation en faveur de participation politiques des jeunes
- **Les Organisations de la Société Civile** : Elles auront un rôle important dans l'appui et l'identification des groupes vulnérables, le suivi des dossiers et la formation et la sensibilisation sur l'accès des femmes aux sphères de décisions et lutte contre les formes d'exclusions et la promotion des droits humains. Elles peuvent contribuer également la formation qualifiante des réseaux des femmes leaders pour l'habilitation juridique, l'insertion économique et sociale des femmes.

RISQUES ET HYPOTHÈSES

Les risques à prendre en compte sont :

Risques	Probabilité (Haute, moyenne, Faible)	Gravité d'Impact sur le programme (Haute, moyenne, Faible)	Stratégie d'atténuation/Mitigation des risques
Risque Administratif : Changement d'organigrammes ou de responsables dans les institutions responsables (Parlement, Ministère de l'Emploi de la Jeunesse et des Sports, CENI, le MASEF) causant un retard dans la mise en œuvre du programme.	Moyenne	Moyenne	Dynamiser les instances de gestion et de pilotage du Programme dans le cadre du dispositif de pour assurer la transition en cas de changement de responsable ou d'organigramme.
Risque sécuritaire : Instabilité sécuritaire dans la sous-région (SAHEL) ceci peut provoquer des activités terroristes dans la région qui menace la continuité des interventions	Moyenne	Moyenne	Mettre en œuvre le Plan d'options alternatives.
Risque environnemental : les aléas climatiques	Faible	Faible	Mettre en œuvre les procédures accélérées pour répondre aux situations de crise
Risque social : Exacerbations des conflits interethniques, de la radicalisation des jeunes engagés au niveau de groupes djihadistes, etc.	Moyenne	Moyenne	Concevoir un plan pour la prévention et résolution des conflits.
Risque financier : Fluctuation du taux de Dollar	Faible	Faible	L'utilisation du taux de change fixe du PNUD.
Risque politique : Organisation des élections anticipées pour renouvellement de la CENI	Moyenne	Moyenne	Mettre un plan d'options alternatives

Pour aboutir à tous les changements qui permettront de mesurer l'effectivité de la qualité de la justice rendue, un travail en amont s'impose.

La mise en œuvre du présent programme ne comporte pas de grands risques à part ceux liés à certaines pratiques sociales qui pourraient constituer des obstacles à l'atteinte des objectifs fixés. A cela, il faut ajouter le manque d'expérience des jeunes en matière politique, le faible taux d'alphabétisation et scolarisation des femmes, et le conservatisme des grands partis politiques qui refusent généralement de s'ouvrir aux réformes nécessaires à leur démocratisation. Pour limiter de tels risques, il faudrait insister sur la sensibilisation des acteurs concernés et de l'ensemble des populations. La collaboration avec les partis politiques et les associations de jeunes et de femmes est indispensable pour changer les mentalités et instaurer le « réflexe genre » dans la conscience et la pratique des acteurs politiques. À défaut, le programme ne saurait aboutir à des résultats satisfaisants.

IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Le programme s'adresse en principe à toute la population mauritanienne, mais les groupes cibles directes les femmes et les députés puisqu'ils constituent la majorité de la population. Leur identification se fera avec les partenaires qui ont en charge la gestion des problèmes de ces groupes au sein du gouvernement et des institutions impliquées, les organisations de la société civile. Une autre méthode de les identifier sera la concertation avec la société civile, avec les clubs de jeunes, les réseaux sociaux et les médias.

L'exécution du programme, à travers les activités identifiées aura un impact certain sur le mode fonctionnement de la justice et le comportement des citoyens d'une manière générale. Les institutions gouvernementales telles que le Ministère de l'Emploi de la jeunesse et des Sports, le Ministère des Affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille, le Parlement, la Commission Nationale Electorale Indépendante, auront un rôle important dans la mise en œuvre des activités du programme. Ces institutions sont les canaux par lesquels la réussite de la stratégie est garantie d'autant qu'elles constituent les courroies de transmission les plus appropriées pour atteindre les cibles du programme et offrir les meilleurs résultats possibles. Cette approche de collaboration avec les partenaires nationaux a donné, par le passé, des résultats satisfaisants, démontrés par les évaluations des programmes que le PNUD a exécutés dans le pays.

Le programme se propose d'interroger les institutions partenaires et de recueillir leurs besoins et leur vision sur les meilleures voies pour atteindre les résultats escomptés et faire bénéficier le maximum de cibles de sa prestation. Il se propose d'assurer la prise en compte du Genre et la participation effective des femmes dans les différentes étapes de sa mise en œuvre.

COOPÉRATION SUD-SUD ET TRIANGULAIRE

Pour certains résultats spécifiques, une coopération peut apporter une plus-value. Il en est ainsi des structures de justice de proximité, déjà opérationnel en République du Sénégal. Le programme pourrait ainsi opportunément bénéficier des meilleures pratiques étrangères, dans la mise en œuvre des programmes similaires. Un benchmark au Maroc, en Algérie et au Sénégal, pourrait donc être envisagé.

CONNAISSANCE

En matière de gestion des connaissances, les évaluations, les études, les rapports de programme seront publiés et disponibles en forme physique et numérique et accessibles en ligne. En termes de visibilité, le chargé de communication au sein du bureau du PNUD travaillera avec l'équipe du programme pour les publications dans la presse et la diffusion télévisée des événements du programme. Les médias publics et privés seront largement impliqués dans les actions de sensibilisation du programme. L'évaluation finale du programme sera présentée aux partenaires.

DURABILITÉ ET MISE À L'ÉCHELLE

L'évaluation des résultats de développement conduite par le Bureau PNUD Mauritanie en 2017 a conclu en ce qui concerne les interventions en matière de renforcement des mécanismes de gouvernance démocratique que « La pérennité des réalisations du PNUD et des résultats qui en découlent est plutôt faible, en raison d'une absence de stratégies de sortie ou de capitalisation ». Ce reproche invite donc le PNUD à définir les moyens de pérenniser les résultats du présent CPD à travers un plan de sortie conçu à ce stade de l'intervention.

Un plan de désengagement progressif sera établi pour chaque programme avec l'appui, l'identification corrélative de mesures alternatives pour assurer la viabilité financière des interventions et des produits. Pour ce faire, la stratégie suivante sera retenue : (i) Renforcement de la modalité de l'Exécution Nationale (NIM) et moins de recours à la modalité de Mise en œuvre Direct (DIM) quand cela est possible : Cela implique la formation des points focaux thématiques des programmes inscrits dans le cadre du CPD et une plus grande responsabilisation des points focaux dans le déroulement de l'appui du PNUD ; (ii) Identification des risques financiers et proposition de solutions : Mise en œuvre du HACT (Approche Harmonisée de Transfert d'Espèces aux partenaires nationaux), en vue d'une appropriation nationale par la réduction des coûts opérationnels

IV. GESTION DU PROGRAMME

Coût efficacité et productivité :

En partant de l'hypothèse où le produit est mis en œuvre conformément aux éléments ci-dessus, l'efficacité de l'intervention du PNUD peut être assise sur plusieurs facteurs propices à l'atteinte des résultats escomptés :

- ✓ Le niveau d'influence du PNUD en termes de leadership : en effet, l'évaluation des précédents cycles a montré que « globalement, le PNUD a su profiter de ses avantages comparatifs – sa neutralité, sa capacité de plaidoyer et le capital technique issu de son réseau global – en vue d'atteindre les résultats escomptés »².
- ✓ La prise en compte de l'alignement du produit avec d'autres produits ou d'autres priorités nationales : il s'agit d'une opportunité dont l'absence ou la faible prise en compte a été soulignée dans les précédents cycles. Ainsi, il a été relevé que « s'est traduit par des interventions qui ont privilégié la réponse à des requêtes portées par les administrations et non un dialogue visant une transformation du système de gouvernance »³. La précaution méthodologique d'un alignement des produits sur les priorités nationales constitue un atout favorable à l'atteinte des résultats.
- ✓ L'existence d'un cadre conceptuel cohérent et documenté de la SCAPP, assis sur un diagnostic pertinent : les priorités nationales étant définies, les besoins étant clairement identifiés, le suivi et la coordination de la mise en œuvre deviennent plus efficaces; la plupart des résultats et des actions du produit impliquent une participation du Gouvernement mauritanien : qu'il s'agisse d'une participation financière ou d'une participation non financière.
- ✓ Le programme collaborera avec le pilier 1 relatif du CPD à la promotion d'une croissance forte, inclusive et durable.

² Programme des Nations Unies pour le Développement, Bureau indépendant d'évaluation : « Evaluation des Résultats des Activités de Développement : Mauritanie, janvier 2016 », page 79.

³ Programme des Nations Unies pour le Développement, Bureau indépendant d'évaluation, op. cit., page 81.

V. CADRE DE RÉSULTATS

PRODUITS ESCOMPÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	Méthodes de recueil des données et risques y relatifs					
			SITUATION DE RÉFÉRENCE Valeur	Année	Année 1	Année 2	Année FINAL	
Produit 1 : promouvoir la participation des femmes et des jeunes dans la gestion publique, notamment au niveau des partis politiques et des sphères de décisions publiques.	Pourcentage de femmes membre dans les instances de partis politiques Base : 25% (2016) Cible : 50%	Rapport étude	25%	2016	25%		50%	Rapport étude
		Rapport de projet	0	5000	5000		5000	Rapport d'activités du projet
Produit 2 : promouvoir la redevabilité et la transparence de la gestion publique à travers des mécanismes de contrôle citoyen représentatif des femmes et des jeunes	Un mécanisme de contrôle citoyen impliquant les parlementaires et les jeunes et les femmes mis en place Base : 0 Cible : 1	Texte organisant le mécanisme	0	2019	1		1	Règlemente intérieur du mécanisme

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

La mise en œuvre du programme sera soutenue par un dispositif de suivi et évaluation pouvant renseigner à tout moment sur l'atteinte des objectifs ciblés, rendant ainsi compte des résultats obtenus par les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre. Ceci permettra d'apporter dans les délais requis les ajustements idoines et nécessaires pour l'atteinte des objectifs et résultats attendus. L'objectif global du suivi et évaluation est de rendre disponible les données et informations qui permettront de suivre et d'apprécier le niveau d'exécution des activités planifiées et leurs effets induits. Ce dispositif de suivi et évaluation constitue un outil d'aide à la prise des décisions aux différents niveaux d'intervention et de mise en œuvre du programme. Il se veut une courroie de transmission d'informations devant répondre aux besoins de gestion interne et externe de tous les acteurs responsables de la mise en œuvre.

Le suivi et évaluation du programme se fera sur la base d'un dispositif qui sera préparé et adopté au démarrage du programme. Il fera par la suite objet d'une revue et finalisation par le **Comité de Suivi** du programme avec l'aide si nécessaire d'une expertise externe en S&E pour le développement des outils. Le dispositif comportera, entre autres, un tableau de bord et une batterie d'indicateurs liés aux produits. Les situations de référence des indicateurs seront établies au démarrage du programme, affinées et complétées au plus tard au cours de la première année de mise en œuvre. Le suivi au quotidien de la mise en œuvre sera de la responsabilité du Directeur National du programme, sur la base du plan de travail annuel et des indicateurs.

L'équipe du programme informera le **Comité de Suivi**, l'agence d'exécution le PNUD informera des retards ou difficultés rencontrés pendant la réalisation, pour que l'appui approprié et/ou les mesures correctives puissent être adoptés à temps et de façon efficace. Le Cadre de Ressources et de Résultats (CRR), le cadre de suivi-évaluation et les plans de travail font partie intégrante du dispositif de suivi-évaluation.

Le comité de suivi veillera à déterminer les actions de suivi-évaluation faisant appel éventuellement à une expertise spécifique en dehors de son équipe et à préparer les dossiers techniques à cette fin.

Rapports trimestriels de mise en œuvre :

Des rapports faisant l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme et mettant en exergue les principaux acquis et les difficultés rencontrées seront élaborés par la structure chargée de la mise en œuvre. Ces rapports sont examinés et validés par le **Comité de suivi** et transmis par le POINT FOCAL au bureau du PNUD.

Rapport annuel du programme (RAP) :

Le rapport annuel est une exigence et doit être présenté au **Comité de suivi** du programme avant d'être soumis au PNUD. Il s'agit d'un rapport d'autoévaluation préparé par l'équipe du programme pour refléter le progrès réalisé sur la base du plan de travail annuel du programme et évaluer ses performances et son évolution vers l'atteinte des résultats attendus.

Le format du RAP est flexible, mais il devra inclure les informations suivantes :

- Un contexte ;
- Une analyse des performances du programme pour la période du rapport, y compris les apports réalisés et, dans la mesure du possible, il devra fournir des informations sur le niveau d'atteinte des résultats ;
- Les trois contraintes majeures (au maximum) à l'atteinte des résultats ;
- Le niveau d'exécution du budget ; les leçons apprises ;
- Une analyse des risques;
- Les recommandations claires pour l'orientation future afin de régler les problèmes majeurs qui empêchent une bonne mise en œuvre du programme ;
- Le plan de travail annuel.

Rapport final du programme (RFP)

Au cours des trois derniers mois de mise en œuvre du programme, l'unité de mise en œuvre préparera le rapport final du programme. Ce rapport détaillé synthétisera toutes les activités, résultats et rendements du programme, les leçons apprises, les objectifs atteints/non atteints, les structures et systèmes de mise en œuvre, etc. Le rapport recommandera aussi des actions à mener pour assurer la pérennisation et la réplique des activités du programme.

Ce rapport sera soumis au **Comité de suivi pour validation** avant sa remise officielle aux autorités nationales, au PNUD et au(x) donateur(s). Il devra être accompagné par toute la production intellectuelle significative faite tout au long de la vie du programme et qui capitalise les acquis de celui-ci. Les rapports trimestriels, annuels et final alimenteront le rapport sur les résultats préparé par le **Comité des résultats**.

Évaluations

Le programme fera l'objet d'évaluations indépendantes à mi-parcours et/ou finales selon le plan d'évaluation établi par le Bureau du PNUD.

L'évaluation à mi-parcours, si elle est jugée opportune, déterminera les progrès réalisés en vue de l'atteinte des résultats et proposera, si nécessaire, des rectificatifs. L'évaluation : (i) mettra l'accent sur l'efficacité et la rapidité de la mise en œuvre du programme ; (ii) mettra en évidence les questions qui nécessitent des décisions et des actions ; et (iii) présentera les premiers enseignements tirés sur la conception, la mise en œuvre et la gestion du programme. Les résultats de ces revues seront intégrés au titre de recommandations pour une amélioration de la mise en œuvre de la suite du programme. L'organisation, les termes de référence, le calendrier des évaluations seront décidés après consultation avec les parties prenantes au programme. L'évaluation finale aura lieu trois mois avant la fin du programme. Elle se penchera en outre sur la durabilité des résultats.

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires Éventuels	Coût Éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du CRR afin de déterminer les progrès du programme % vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du programme en cas de progrès plus lents que prévus.	Parlement, MJS, OSC	5 000 USD
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du programme identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.		0
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du programme ainsi que recherchés activement auprès d'autres programmes et de partenaires puis réintégrés dans le programme.	Au moins annuelle	L'équipe du programme dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.		0
Assurance qualité du programme	La qualité du programme sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du programme et pour éclairer la prise de	Biannuelle	La direction du programme examine les forces et les faiblesses du programme et en tient compte pour éclairer		0

	décisions de gestion afin d'améliorer le programme,		ses décisions et améliorer les performances du programme.		
Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de suivi élargi aux partenaires et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.		3000 \$ [comme proforma standard]
Rapport du programme	Il sera présenté au comité de pilotage du programme et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du programme, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du programme (rapport final)			
Revue du programme (comité de pilotage)	Le comité de suivi effectuera des revues périodiques du programme pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du programme. La dernière année du programme, le comité de suivi effectue une revue du programme pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du programme auprès des publics concernés.	Annuelle	Il convient que le comité de suivi examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du programme et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.		5000 \$ [comme proforma standard pour atelier de capitalisation]

Titre de l'évaluation	Partenaire éventuel	Produit associé du plan stratégique	Effet du PNUAD/DPP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Evaluation à mi-parcours				A la fin de l'année 2	PNUD AN	15.000 \$
Evaluation finale				Année 3 (2021) avant la fin du programme	PNUD AN	20.000 \$
Rapports						
Rapports obligatoires Rapports trimestriels de mise en œuvre Rapport annuel du programme (RAP)	- Unité de Coordination du Programme - Point focaux - Comité de Suivi		Axe 3	Trimestriel Annuel		

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

Produits Escomptés	ACTIVITÉS PRÉVUES	Année 2019-2022				Partie responsable	Source de financement	Poste budgétaire	Budget Prévu Montant en USD
		2019	2020	2021	2022				
<p>Produit 1 : promouvoir la participation des femmes et des jeunes dans la gestion publique, notamment au niveau des partis politiques et des sphères de décisions publiques</p>	Organisation de 2 ateliers de formations regroupées de l'ensemble des wilayas au profit des femmes élues et femmes parlementaires sur le genre, les ODD, le leadership et la place de la femme au niveau de la prise de décision		x			AN-REFPAM-PNUD	Funding Windows	Consultant Atelier Voyage	50 000
	Organisation de 4 sessions de formation sur le leadership féminin et de la jeunesse en milieu scolaire	x	x	x		ACOR-PNUD-MASEF-MEJS-RM	Funding Windows	Consultant Atelier Voyage	60 000
	Sensibilisation des acteurs politiques pour l'implication et la participation des femmes et des jeunes dans les instances décision au niveau des wilayas	x	x			ACOR-PNUD-MASEF-MEJS	Funding Windows	Consultant	100 000
	Mise en place d'une radio FM à Maghama pour appui l'accès des citoyens à l'information pour le développement dans les zones frontalières	x	x	x		PNUD-RM	Funding Windows	Contrats	200 000
	Appui à l'organisation de campagnes de sensibilisation sur la citoyenneté et la participation des jeunes dans les sphères de décision à travers la Radio Nationale et les réseaux des radios régionales	X				PNUD-RM	Funding Windows	Contrats	80 000
	Mise en place des réseaux des femmes élues des différentes wilayas et partage l'expériences dans la gestion des affaires publiques		x	x		MASEF-REFPAM-PNUD-OSC	Funding Windows	Contrats de services	50 000
	Appui aux capacités de 04 cellules genre pour instaurer le quota des femmes au niveau des politiques sectorielles de l'éducation, la santé, affaires sociales et Finances (équipements, formation, appuis techniques en termes d'outils genre)		x	x	x	MASEF-PNUD	Funding Windows	Equips Ateliers	40 000
	Organisation deux rencontres régionales des femmes élues et femmes actives politiques pour échanges d'expériences pour le leadership locaux		x			MASEF-PNUD	Funding Windows	Travelling DSA	40 000
	Renforcement des capacités des réseaux REFPAM et REFELA en équipements et expertise technique d'accompagnement	x	x		x	PNUD-REFPAM-REFELA	Funding Windows	Travelling	90 000
	L'organisation de voyage d'étude et d'échange d'expériences avec les OGE des pays qui présentent des similitudes électoralles avec la Mauritanie, impliquant les femmes et jeunes		x	x		M-OGEPNUD	Funding Windows	Consultants	50 000

<p>Produit 2 : Promouvoir la redevabilité et la transparence de la gestion publique à travers des mécanismes de contrôle citoyen représentatif des femmes et des jeunes</p>	Appui à la CENI pour l'analyse des données des élections par genre, notamment sur la participation politique des femmes et des jeunes dans les élections				x	x	CENI-REFPAM-PNUD	Funding Windows	Consultants équipés	50 000
	Sensibilisation des acteurs politiques pour la prise en compte de la dimension genre dans le code électoral		x		x		CENI-MASEF-PNUD	Funding Windows	Ateliers Contrats de services	40 000
	Acquisition et distribution de postes radios pour faciliter les réseaux des jeunes et des femmes en milieu rural aux radios locales		x				Radio Mauritanie-PNUD	Funding Windows	Equipement Formation	200 000
	Organiser des rencontres avec les organes de presses et encourager des recherches sur le rôle des médias en matière de participation politique				x	x	CENI-HAPA-MARP- PNUD	Funding Windows	Ateliers Contrats de services	30 000
	L'organisation de trois rencontres interrégionales sur la participation électorale des femmes et des jeunes (Administration centrale, Antennes régionales et locales, agents électoraux chargés des opérations de vote, etc.)		x				CENI-MASEF-MEJS- PNUD	Funding Windows	Consultant Atelier Voyage	50 000
	Appui à la prise en compte de la dimension genre au sein de la CENI (organes central et régional)					x	CENI-MASEF-PNUD	Funding Windows	contrat	35 000
	L'organisation de voyage d'étude et d'échange d'expériences avec les OGE des pays qui présentent des similitudes électorales avec la Mauritanie, impliquant les femmes et jeunes					x	CENI-MASEF-PNUD	Funding Windows	Voyage DSA	30 000
	Elaboration d'une stratégie de parité					x	MASEF-CENI	Funding Windows	Consultant	30 000
	Total Produit 1							Funding Windows		1110 000
	Organisation d'un cycle de formation sensible au genre sur les procédures législatives et budgétaires au profit des jeunes et femmes élus lors des ateliers régionaux		x			x	AN-MASEF-MJS-PNUD	Funding Windows	Ateliers Contrats de services	70 000
	Elaboration d'un manuel sur la procédure législative (les questions orales et écrites, l'initiative parlementaire)		x			x	AN-MASEF-MJS-PNUD	Funding Windows	Contrat	45 000
	Formation des élus sur le rôle des parlementaires en matière de sécurité, paix et cohésion sociale		x			x	AN-PNUD	Funding Windows	Ateliers Contrats de services	55 000
	Organisation d'une formation sur les techniques de rédaction de propositions de lois ainsi que les lois sensibles au genre		x			x	AN-PNUD	Funding Windows	Ateliers Contrats de services	20 000
	Renforcement de l'autorité de la presse pour des actions d'investigation pour le contrôle de l'action gouvernementale					x	AN-HAPA, CANIF--PNUD	Funding Windows	Ateliers Contrats de services	35 000
Appui technique et logistique à la Cour des Comptes		x			x	AN-HAPA, ONLCC, PNUD	Funding Windows	Equips	30 000	

	Redynamisation du groupe parlementaire de bonne gouvernance et lutte contre la corruption et organisation d'enquêtes sur les cas de corruption dénoncés par la presse		x	x	x	AN-HAPA, ONLCC, PNUD	Funding Windows	Ateliers Contrats de services	30 000
	Mise à disposition des parlementaires de mécanismes adéquats pour faciliter les contacts avec les citoyens des circonscriptions électorales (adresses, messagerie, assistants, bureau, déplacement)		x	x	x	AN-PNUD	Funding Windows	Ateliers Contrats de services	45 000
	Mise en place des mécanismes pour permettre aux élus d'effectuer des missions de contacts avec les citoyens dans leur circonscription électorale (émission radios locales, des réunions, visites de localités).		x		x	AN- PNUD	Funding Windows		85 000
	Renforcement des conditions de travail du parlement et des capacités de l'administration parlementaires pour faciliter l'accueil des usagers et l'implication des jeunes et femmes dans le travail parlementaire	x	x	x	x	AN- PNUD	Funding Windows	Ateliers Contrats de services	120 000
	Organisation des sessions de formation au profit des parlementaires sur le travail de proximité avec les citoyens		x	x	x	AN- PNUD	Funding Windows		30 000
	Sous Total 3								525,000
Produit 5 : gestion du programme assurée	Personnel Suivi évaluation	x	x	x	x	PNUD	Funding Windows		342 825
	GMS (8%)								119 825
Budget Total									2 097 650

Plan de travail annuel 2019 (Octobre-Décembre)

Produits Escomptés	ACTIVITÉS PRÉVUES	2019			Budget Prévu			
		Oct	Nov	Déc	Partie responsable	Source de financement	Poste budgétaire	Montant en USD
<i>Produit 1 : promouvoir la participation des femmes et des jeunes dans la gestion publique, notamment au niveau des partis politiques et des sphères de décisions publiques</i>	Organisation de 4 sessions de formation sur le leadership féminin et de la jeunesse en milieu Universitaire et professionnel	x	x	x	ACOR-PNUD-MASEF-MEJS	Funding Windows	Consultant Atelier Voyage	60 000
	Sensibilisation des acteurs politiques pour l'implication et la participation des femmes et des jeunes dans les instances décision au niveau des wilayas	x	x		ACOR-PNUD-MASEF-MEJS	Funding Windows	Ateliers DSA Consultants	100 000
	Renforcement des capacités des réseaux REFPAM et REFELA en équipements et expertise technique d'accompagnement	x	x		PNUD-REFPAM-REFELA	Funding Windows	Equips Expertise	45 000
	Mise en place d'une radio FM à Maghama pour appui l'accès des citoyens à l'information pour le développement dans la zone frontalière	x	x		PNUD-MR	Funding Windows	Equips	200 000
	Total Produit 1							405 000
<i>Produit 2 : Promouvoir la redevabilité et la transparence de la gestion publique à travers des mécanismes de contrôle citoyen représentatif des femmes et des jeunes</i>	Appui technique et logistique à la Cour des Comptes	x	x	x	CC- PNUD	Funding Windows	Equips Expertise	30 000
	Renforcement des capacités de l'administration et des groupes parlementaires pour faciliter l'accueil des usagers	x	x	x	AN- PNUD	Funding Windows	Equipt sonorisation contrat	120 000
	Sous Total 3							150 000
Produit 5 : gestion du programme assurée	Acquisition Matériel roulant (véhicule activités du programme)	x	x	x	PNUD	Windows		30 000
	Sous total							30 000
Budget Total								585.000

Plan d'action annuel 2020

Produits Escomptés	ACTIVITÉS PRÉVUES	Année 2020				Partie responsable	Source de financement	Poste budgétaire	Budget Prévu	
		T1	T2	T3	T4					Montant en USD
	Organisation de 2 ateliers de formations regroupées de l'ensemble des wilayas au profit des femmes élues et femmes parlementaires sur le genre, les ODD, le leadership et la place de la femme au niveau de la prise de décision	x	x			Funding Windows	Consultant Atelier Voyage	30 000		
	Appui à l'organisation de campagnes de sensibilisation sur la citoyenneté et la participation des jeunes dans les sphères de décision à travers la Radio Nationale et les réseaux des radios régionales	x	x			Funding Windows	Contrats	55 000		
	Appui aux capacités de 06 cellules genre pour instaurer le quota des femmes au niveau des politiques sectorielles de l'éducation, la santé, affaires sociales et Finances (équipements, formation, appuis techniques en termes d'outils genre)		x	x		Funding Windows	Equipts Ateliers	20 000		
Produit 1 : promouvoir la participation des femmes et des jeunes dans la gestion publique, notamment au niveau des partis politiques et des sphères de décisions publiques	Appui à la CENI pour l'analyse, impression et diffusion des données des élections par genre, notamment sur la participation politique des femmes et des jeunes dans les élections		x	x		Funding Windows	Consultants équipés	20 000		
	Appui à la prise en compte de la dimension genre au sein de la CENI (organes central et régional)	x	x			Funding Windows	Contrat	35 000		
	Total Produit 1					Funding Windows		145 000		
	Formation des parlementaires sur l'analyse de la LFI et la Loi de règlement en collaboration avec la Cour des Comptes.		x	x		Funding Windows		15 000		
	Sous Total 3							15.000		
Produit 5 : gestion du programme assurée	Personnel Suivi évaluation Communication GMS (8%)	x	x	x		Funding Windows		87 824		
								72 420		
	Budget Total							320 244		

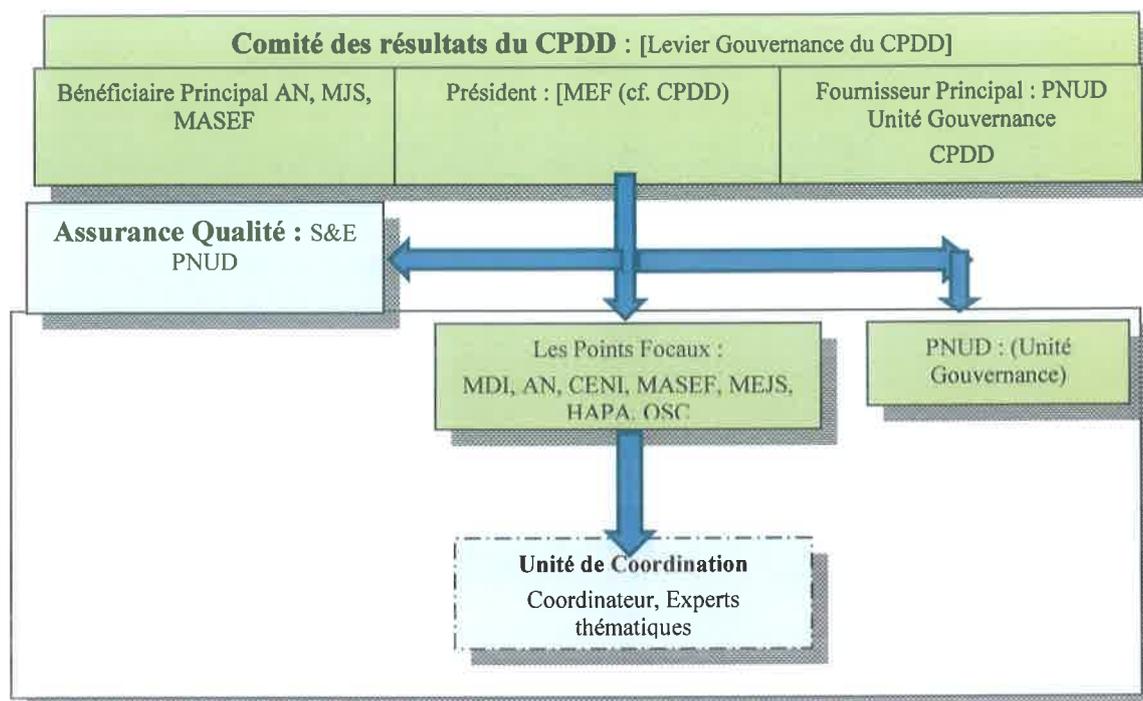
VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Le programme Soutien aux Institutions démocratiques et promotion des femmes et des jeunes dans les sphères de décisions politiques est sous la direction du Comité des résultats du levier Gouvernance du CPDD. Le programme sera mis en œuvre suivant la modalité de mise en œuvre (DIM) exécuté par le PNUD.

La structure et les modalités de mise en œuvre auront les principaux éléments suivants :

- Un **Comité des résultats du CPDD** assurant le rôle de comité de pilotage et qui s'assure la pertinence du programme aux objectifs nationaux de développement et son alignement et sa contribution aux résultats de développement ;
- Un **Comité de Suivi** qui donne orientation et guide la mise en œuvre du programme;
- Un Point focal désigné par le partenaire national de mise en œuvre ;
- Une *unité de coordination* du programme si le niveau de mobilisation de ressources et l'envergure du programme le justifie.

Le dispositif de coordination et de gestion est présenté comme suit :



Le Comité des résultats du CPDD

Le pilotage général du programme sera assuré par le Comité des résultats du CPDD.

La composition du Comité des résultats, le mode de fonctionnement et les fréquences de réunion de ce comité sont arrêtés dans le cadre des mécanismes de gouvernance et de gestion du CPDD. La représentation des bénéficiaires sera assurée au niveau du Comité des résultats.

Le Comité de Suivi

Le Comité de suivi est co-présidé par le Ministère de développement et de l'Industrie et le PNUD. Il est composé des représentants des principales entités nationales impliquées dans le programme et des représentants du PNUD. Il se réunit en session ordinaire tous les trois mois sur convocation de l'un de ses co-présidents ou en session extraordinaire sur demande du président ou de deux de ses membres au moins.

Le Comité de suivi a pour principales tâches :

- Donner des orientations pour l'élaboration des Plans de Travail Annuel (PTA);
- Approuver les PTA qui seront soumis au comité de pilotage pour validation ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de travail annuel ;

- Fournir des directives et des recommandations pour s'assurer que les résultats attendus sont réalisés de façon satisfaisante et tel que planifiés ;
- Approuver les révisions substantives et budgétaires ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des PTAs ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des activités prévues dans les départements sectoriels pour garantir l'atteinte des cibles ;
- Déterminer les actions de suivi et d'évaluation nécessitant de faire éventuellement appel à une expertise spécifique en dehors de l'équipe du programme et préparer les dossiers techniques à cette fin ;
- Faire la revue des rapports de mise en œuvre.

Le Point Focal du Programme

Le Point Focal est chargé des responsabilités et d'obligation de rendre compte au niveau de l'agence nationale de mise en œuvre⁴. Il est désigné par l'agence de mise en œuvre parmi son personnel ayant rang de directeur ou à niveau supérieur. Il travaille à temps partiel pour le programme et, est tenu de consacrer aux activités de ce dernier un temps raisonnable. Il supervise, le cas échéant le travail de l'unité de coordination du programme.

Son rôle et ses responsabilités sont déclinés ci-dessous :

- Superviser la bonne exécution et la mise en œuvre du programme pour obtenir les produits et résultats prévus ;
- Veiller à la bonne utilisation des ressources du programme ;
- Jouer le rôle de point focal pour la coordination du programme avec l'agence d'exécution, le PNUD, le Gouvernement et les autres partenaires ;
- Veiller à ce que les contributions du gouvernement au programme soient mises à disposition ;
- Veiller à ce que le plan de travail du programme soit élaboré et mis à jour, en concertation et en accord avec le PNUD ;
- Animer les efforts visant la constitution de partenariats susceptibles de faciliter les réalisations prévues dans le descriptif du programme ;
- Soutenir les efforts de mobilisation des ressources, afin de permettre leur augmentation lorsque des résultats ou réalisations supplémentaires sont nécessaires.

L'Unité de Coordination du Programme (UCP)

Le programme sera doté d'une équipe composée du (de la) Coordinateur (trice), et de l'Assistant(e) administratif (ve) et financier(ère)/AAF du programme et d'un Expert.

Le/ la Coordinateur (trice) (voir annexe 4)

Le/la Coordinateur (trice) du programme travaille sous la supervision directe du Chef Unité Gouvernance du PNUD et sous l'autorité du Comité de Suivi et selon les normes établies par ce comité. Les rôles et responsabilités du coordinateur sont :

- Elaborer les plans de travail annuel du programme, conformément aux activités prévues dans le cadre de résultats et de ressources du document de programme, et en étroite collaboration avec le PNUD. Ces plans de travail annuels devront être présentés au comité de suivi et soumis à l'approbation du Comité de pilotage avant mise en œuvre ;
- Evaluer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités prévues dans le plan de travail, et en conformité avec les estimations budgétaires fournies par le document de programme ;
- Assurer la mise en œuvre des activités du programme et la production des résultats escomptés, selon les normes de qualité et de temps imparties et en conformité avec le document de programme ;
- Identifier toute nécessité de changement et faire part de ces nécessités au Comité de pilotage via le Point focal et par le biais de recommandations en vue d'assurer une gestion efficace de ce changement ;
- Coordonner avec le Comité de Suivi et l'assurance qualité du programme désignée par le Comité, afin d'assurer la cohérence globale de la mise en œuvre du programme ;
- Gérer les agents de mise en œuvre des activités (consultants, prestataires de services) ;
- Préparer les termes de référence des consultants nationaux et internationaux et définir leurs tâches, telles que prévues par le programme ;
- Gérer, en concertation avec les points focaux, tous les aspects financiers et administratifs du programme pour assurer une bonne exécution et une mise en œuvre du programme afin d'obtenir les produits et résultats attendus ;
- Faire la revue des rapports de progrès élaborés par le conseiller technique national tels que définis par les modalités de suivi du programme dans le document de programme, pour informer le Comité de Pilotage sur l'état d'avancement du programme, selon les mécanismes et la fréquence établis dans le document de programme ;

⁴Voir TdRs du POINT FOCAL en annexe 3

- Appuyer les Points focaux points focaux la préparation et le suivi des réunions du comité de pilotage. Assurer le secrétariat du Comité de pilotage au cours de ses réunions ;
- Développer un réseau actif de partenaires et assurer une bonne coordination entre eux ;
- Veiller à ce que l'exécution des activités du programme ne fasse pas double emploi avec celles d'autres intervenants. A cet effet, il/elle veillera à un dialogue étroit avec les autres acteurs intervenant dans le domaine ;
- Identifier et solliciter, pour assurer une mise en œuvre de qualité, tout appui technique jugé nécessaire ou ayant une valeur ajoutée dans la mise en œuvre du programme ;
- Utiliser l'expertise locale des autres agences des Nations Unies œuvrant dans le même domaine d'intervention, des universités, de la société civile, des ONG et de tout autre acteur dont l'expertise pourrait représenter une valeur ajoutée pour le programme ;
- Identifier les expertises nationales ou internationales en vue de réaliser les activités spécifiques selon des normes de qualité.

CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de programme est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de [pays] et le PNUD, signé le [date]. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent programme sera réalisé par [nom de l'organisme] (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

GESTION DES RISQUES

1. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [*ou des Dispositions supplémentaires du Document de programme*], la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation. À cette fin, le Partenaire de réalisation :
 - a) met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le programme est réalisé;
 - b) assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de programme.
3. Le Partenaire de réalisation convient de déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de programme ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/ft/sanctions/1267/aq_sanctions_list.
4. La durabilité sociale et environnementale du programme sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).

5. Le Partenaire de réalisation est tenu : a) de mener les activités liées au programme et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le programme ou programme en conformité avec ces normes, et c) de s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au programme soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
6. Tous les signataires du Document de programme sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou programme. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du programme au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
7. Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du programme ou l'emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
8. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de programme s'appliquent au Partenaire de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de programme et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
9. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses programmes et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d'accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.
10. Les signataires du présent Document de programme s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu'un programme ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

11. *Choisissez l'une des trois options suivantes :*

Option 1 : Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de programme. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de programme.

Option 2 : Le Partenaire de réalisation convient que, le cas échéant, les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de programme, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de programme.

Option 3 : Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de programme. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire de réalisation convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués

aux activités figurant dans le présent Document de programme, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de programme.

N.B.: Le terme « Document de programme » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de programme, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

12. Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de programme doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
13. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
14. Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de programme.

Clauses Spéciales. En cas de financement par le gouvernement dans le cadre du programme, les clauses suivantes devraient être insérées:

Veillez insérer l'échéancier de paiements et les coordonnées bancaires du PNUD.

1. La valeur du paiement, si celui-ci est effectué dans une devise autre que le dollar des Etats-Unis, est déterminée en appliquant le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date du paiement. En cas de modification du taux de change opérationnel des Nations Unies avant l'utilisation complète des fonds par le PNUD, la valeur du solde toujours en sa possession à ce moment-là est ajustée en conséquence. Si dans un tel cas, une perte de valeur des fonds restants est enregistrée, le PNUD en informe le Gouvernement afin de déterminer s'il pourrait fournir un financement supplémentaire. En l'absence de financement supplémentaire, le PNUD peut réduire, suspendre ou mettre un terme à l'assistance devant être fournie dans le cadre du programme. Toutes pertes (y compris, sans toutefois s'y limiter, celles résultant de fluctuations de taux de change) sont imputées au programme.
2. L'échéancier des paiements ci-dessus tient compte de l'obligation d'effectuer les paiements avant l'exécution des activités envisagées. Il peut être modifié en fonction de l'avancement du programme.
3. Les fonds sont perçus et administrés par le PNUD conformément à ses règles, règlements, politiques et procédures.
4. Tous les comptes et états financiers doivent être libellés en dollars des Etats-Unis.
5. Si des augmentations [imprévues] de dépenses ou d'engagements sont anticipées ou réalisées (qu'elles soient dues à des facteurs d'inflation, à une fluctuation de taux de change ou à d'autres impondérables), le PNUD soumet au Gouvernement en temps opportun une estimation du financement complémentaire estimé nécessaire. Le Gouvernement fait tout son possible pour obtenir les fonds supplémentaires requis.
6. Si les paiements mentionnés ci-dessus ne sont pas reçus conformément à l'échéancier des paiements, ou si le financement supplémentaire requis conformément au paragraphe 1 ci-dessus ne peut être obtenu du Gouvernement ou d'autres sources, le PNUD peut réduire, suspendre ou mettre un terme à l'assistance devant être fournie dans le cadre du programme en vertu de cet Accord.

7. Conformément aux décisions et directives du Conseil d'Administration du PNUD reprises dans sa Politique de recouvrement au titre des mécanismes de financement autres que les ressources de base, les coûts indirects encourus par les entités du siège et des bureaux de pays du PNUD pour la fourniture de services généraux de gestion et d'appui sont imputés à la contribution. Pour couvrir ces coûts de gestion et d'appui, il sera imputé à la contribution une redevance équivalente à ____%. En outre, sous réserve qu'ils soient associés sans ambiguïté à ce programme, tous les coûts directs de mise en œuvre, y compris ceux encourus par le partenaire de réalisation, sont inscrits au budget du programme et imputables à un poste budgétaire spécifique et sont en conséquence à la charge du programme.
8. La propriété des équipements, fournitures et autres biens financés à partir de la contribution est dévolue au PNUD. Les questions relatives au transfert de propriété par le PNUD sont déterminées conformément aux politiques et procédures pertinentes du PNUD.
9. Le paiement ainsi que le programme sont exclusivement soumis aux procédures de vérification interne et externe prévues aux Règlement financier, règles de gestion financière et politiques du PNUD.

- ✓ **Rapport sur l'assurance qualité du programme**
- ✓ **Modèle d'Examen préalable social et environnemental** [anglais][français][espagnol], comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. (N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les programmes pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les programmes consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'événements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les programmes régionaux/globaux sans activités au niveau national).
- ✓ **Analyse des risques.** Utilisez le modèle de Registre des risques standard. Veuillez vous reporter aux instructions contenues dans la Description des éléments à livrer du Registre des risques.
- ✓ **Évaluation des capacités :** Résultats des évaluations des capacités du Partenaire de réalisation (y inclus de la micro-évaluation de la HACT).
- ✓ **Termes de référence du Comité de pilotage du programme et termes de référence des postes clés de gestion.**